



Détournement d'argent dans une association à but humanitaire

Par **Loloquoi**, le **11/02/2016** à **11:02**

Je fais partie d'une petite association qui fait des actions diverses (vide Grenier, spectacle, bourse aux jouets) en vue de récolter des fonds pour reverser à des associations pour enfants malades ou handicapés. La présidente et le trésorier son mari et femme, ne nous présente jamais de livre de comptes, nous ne savons rien des détails des dépenses et entrées. Seul les totaux 1 fois par an sans aucun détails.

Or cette année nous avons décidé d'un certain montant à distribuer à l'association choque et lors de notre dernière réunion la préside nous annonce qu'elle a envoyé un chèque de 3 fois le montant décidé.

Nous avons tous tilté et décidé après la réunion de contacter cette association.

Leur retour est sans appel, même un mois et demi après l'envoi du chèque ils n'ont rien reçu et n'ont jamais entendu parlé de notre association alors que la présidente nous dit entrer en contact pour créer des liens.

Nous avons décidé de contacter les associations auxquels nous avons donné les années précédentes et malheureusement nous avons la même réponse à chaque fois : personne n'a jamais entendu parler de notre association !

Que devons nous faire ?

Comment devons nous procéder pour dénoncer notre présidente et son mari !?

Et nous qui n'avons rien vu que risquons nous si nous quittons tous l'association en même temps ?!

Merci de votre retour !

(pas de salariés dans notre association que des bénévoles) nous sommes 10 en tout en comptant tout le bureau et le conseil d'administration